

L2



Monsieur le commissaire-enquêteur  
Mairie de Grand Auverné  
7 rue de la Barre David  
44520 Grand Auverné

Grand Auverné, le 12 octobre 2020

Objet : contribution à l'enquête publique portant sur le projet de parc éolien de LA COUTANCIERE sur le territoire de la commune de Grand Auverné présenté par la SAS Parc éolien de la Coutancière (WKN France)

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Par la présente, nous tenons à vous faire part d'un certain nombre d'observations relatives au projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Grand Auverné et plus généralement aux conséquences fortement suspectés des éoliennes sur la santé humaine et animale.

Depuis maintenant plusieurs années, nous sommes préoccupés par la problématique des éoliennes du Parc des Quatre Seigneurs situé à Puceul (44). Depuis la construction de ce parc éolien, des exploitants agricoles riverains, subissent des phénomènes néfastes à la fois pour leur propre santé, pour celle de leur entourage ainsi que pour celle de leurs animaux. Les problèmes de comportement des vaches, les chutes de production, les incidents sanitaires, des mortalités inexplicables parmi leur cheptel sont autant de maux qui n'ont pas cessé depuis la construction des éoliennes. Les conséquences sont aussi économiques puisque les pertes engendrées sont importantes pour les exploitations concernées.

Nous sommes particulièrement attentifs à l'issue que nous espérons favorable, des démarches engagées depuis plusieurs années par les agriculteurs concernés. Ces derniers sont plutôt écoutés par les pouvoirs publics. Nous pouvons d'ailleurs souligner l'implication des services de la préfecture de Loire-Atlantique. Ce que nous souhaitons par-dessus toute chose c'est que la situation constatée par tous à Puceul ne se reproduise pas.

Au regard du développement de parcs éoliens envisagé dans notre région et en particulier en Loire-Atlantique, il est indispensable de garantir l'innocuité des éoliennes pour les agriculteurs et leurs cheptels. En dépit des arguments financiers des promoteurs, les agriculteurs deviennent de plus en plus méfiants par rapport aux projets éoliens qui voient le jour. Ce sentiment est légitime au regard des conséquences sur les élevages.

Face aux inquiétudes des éleveurs sur les effets potentiels des éoliennes sur les activités d'élevage, nous souhaitons que tous les porteurs de projets éoliens s'engagent à réaliser des diagnostics initiaux des exploitations d'élevages à proximité des projets éoliens. C'est pour cela que nous demandons des garanties suivantes :

- Il est impératif de réaliser un diagnostic agricole simplifié des exploitations d'élevage dont le siège (ou un bâtiment d'élevage) est situé dans un rayon de 4 km autour de la Zone Potentielle d'implantation. Ce diagnostic devra notamment recenser l'ensemble des élevages en en précisant le type de productions (bovins, porcs, volailles, chevaux) ainsi que le nombre de têtes et le statut réglementaire.
- En complément de ce diagnostic des activités d'élevage, en amont du choix d'implantation des éoliennes, nous souhaitons l'intervention systématique d'un géobiologue dont les conclusions seront transmises aux exploitants agricoles.
- Après obtention des autorisations administratives et 3 mois avant la construction du parc éolien, réaliser un diagnostic agricole T0 des élevages recensés dans un rayon de 1.5 km autour de la zone d'implantation du projet, avec :
  - Identification précise et qualification des bâtiments d'élevage,
  - Diagnostic des bâtiments d'élevage,
  - Diagnostic sanitaire de chaque élevage à partir des indicateurs de production,
  - Diagnostic géobiologique des bâtiments d'élevage,
  - Diagnostic électrique des installations électriques et des équipements des bâtiments d'élevage.

Nous tenons à rappeler que la Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire a élaboré un modèle de convention en collaboration avec le GDS et validé par la Préfecture de Loire-Atlantique : cette décision montre qu'au regard des enjeux de santé, financiers et sociétaux, il est essentiel de disposer d'un point zéro sur les exploitations impactées, qui servira de référence en cas de problèmes ultérieurs constatés par l'exploitant.

En espérant que l'ensemble de nos observations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Mickael HUNEAU**

Président de la Fédération Communautaire de Syndicats d'Exploitants Agricoles de Derval – Castelbriantais

**Yoann VETU**

Président du Syndicat d'Exploitants Agricoles de Petit Auverné

**Valentin GLEDEL**

Président de Jeunes Agriculteurs du canton de Moisdon la Rivière